



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF

IVR53\_20232200385NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation